

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°112/2024**  
***Réglementant la circulation sur la commune,***

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-1,

Vu le code de la voirie routière

Vu le Code de la Route et les décrets subséquents,

Vu la publication du CERTU portant sur la signalisation temporaire – voirie urbaine,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie du Livre I, signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande formulée par M. Wilfried LATACZ directeur régional de l'entreprise ALTEREO NORD EST – 9 rue Paul Langevin 54320 MAXEVILLE, pour des travaux sur l'ensemble des équipements du réseaux d'alimentation en eau potable,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures de nature à assurer la commodité et la sûreté dans l'agglomération de Crégy-lès-Meaux, notamment sur la commune.

**ARRETE**

**Article 1** : Du 14/10/2024 au 20/12/2024, la circulation sera modifiée sur la commune.

**Article 2** : En conformité avec les instructions interministérielles du 6 novembre 1992, la chaussée et les trottoirs devront être en parfait état après les travaux.

**Article 3** : A la fin des travaux, un contrôle sera effectué conjointement avec le service technique de la commune. En cas de dégradation ultérieure résultant desdits travaux, la responsabilité de l'entreprise ALTEREO NORD EST demeurera engagée, les travaux de réfection éventuels resteront à sa charge.

**Article 4** : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de la police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services
- Monsieur le directeur des services techniques
- Monsieur Wilfried LATACZ directeur régional d'Altereo Nord Est
- Monsieur le commissaire de police de Meaux,
- Monsieur le capitaine de la caserne des pompiers de Meaux,

Fait à Crégy-lès-Meaux le 10/10/2024  
Le Maire,  
M. Gérard CHOMONT

